

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - COMMUNE DE FOREST

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : **Chaussée de Neerstalle 265
Chaussée de Neerstalle 263**
- Identité du demandeur : **H.A.D.E.P. A.S.B.L.**
- Objet de la demande : **Étendre le séjour du rez-de-jardin par l'ajout d'une annexe, mettre en conformité un garde-corps au niveau de la toiture et deux emplacements de parking non couvert - PU 27117**
- PRAS : **zone de sports ou de loisirs de plein air, zone d'habitation**
- Motif principal de l'enquête :
- application de l'art. 153 §2. al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)**
 - application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)**
 - dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)**
 - dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)**

L'enquête publique se déroule du 26/08/2019 au 09/09/2019 - La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 24 septembre 2019 à la maison de l'emploi, rue de la Station N°17 – 1190 Bruxelles.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté au **service DEVELOPPEMENT URBAIN - chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles** :

- Du lundi au jeudi de **8h00' à 16h (le jeudi jusqu'à 20h)**
- Le vendredi de **8h00' à 12h**

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21**

Les observations et réclamations au sujet du dossier doivent être adressées au plus tard le 09/09/2019:

- par écrit : **Secrétariat de la Commission de concertation
chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : **commissionconcertation@forest.brussels**
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet auprès du **service DEVELOPPEMENT URBAIN - chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la commission de concertation.

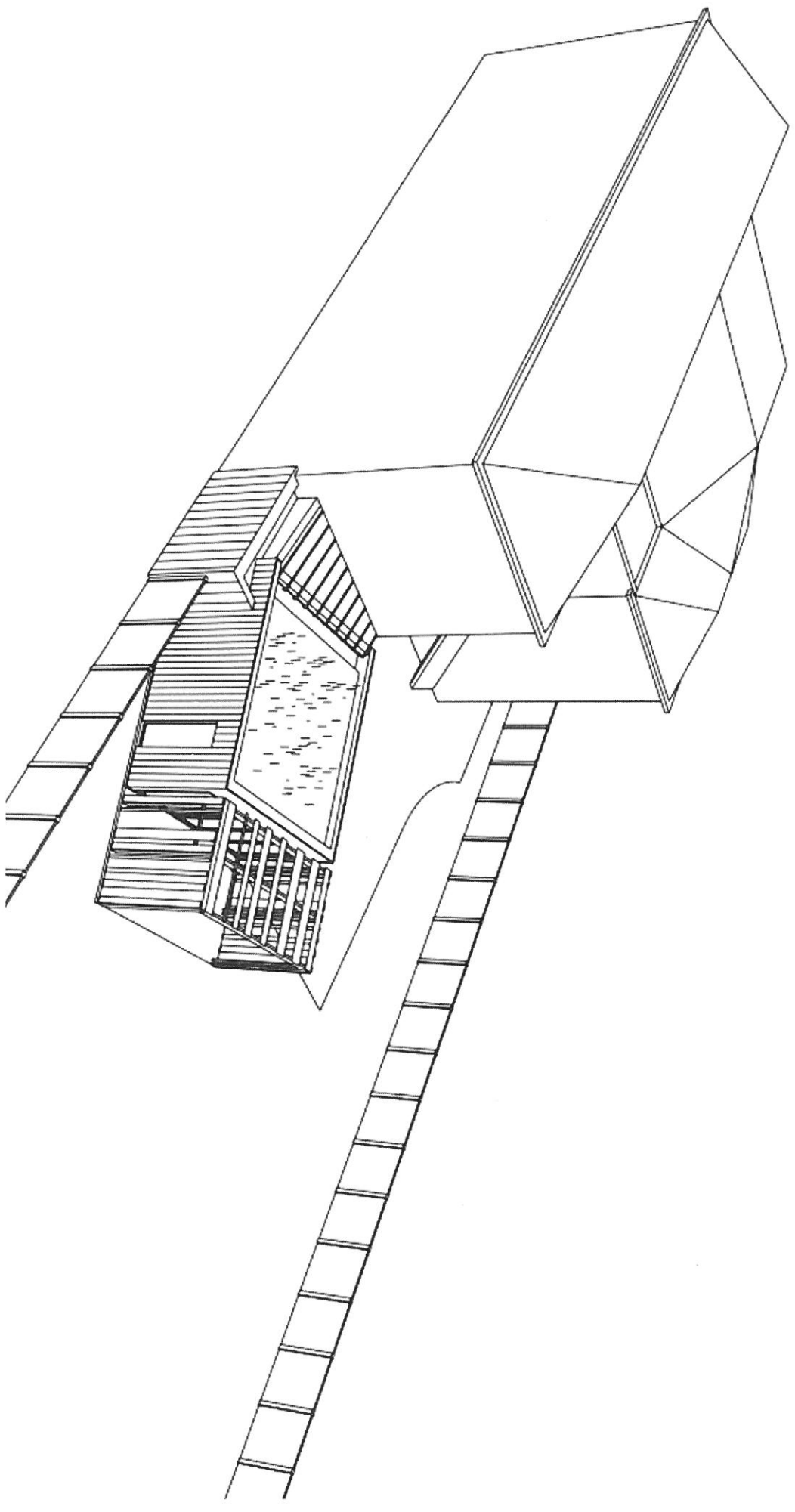
Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison de l'emploi, rue de la Station N°17 – 1190 Bruxelles le mardi 24 septembre 2019.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service DEVELOPPEMENT URBAIN 15 jours avant la séance de la commission.

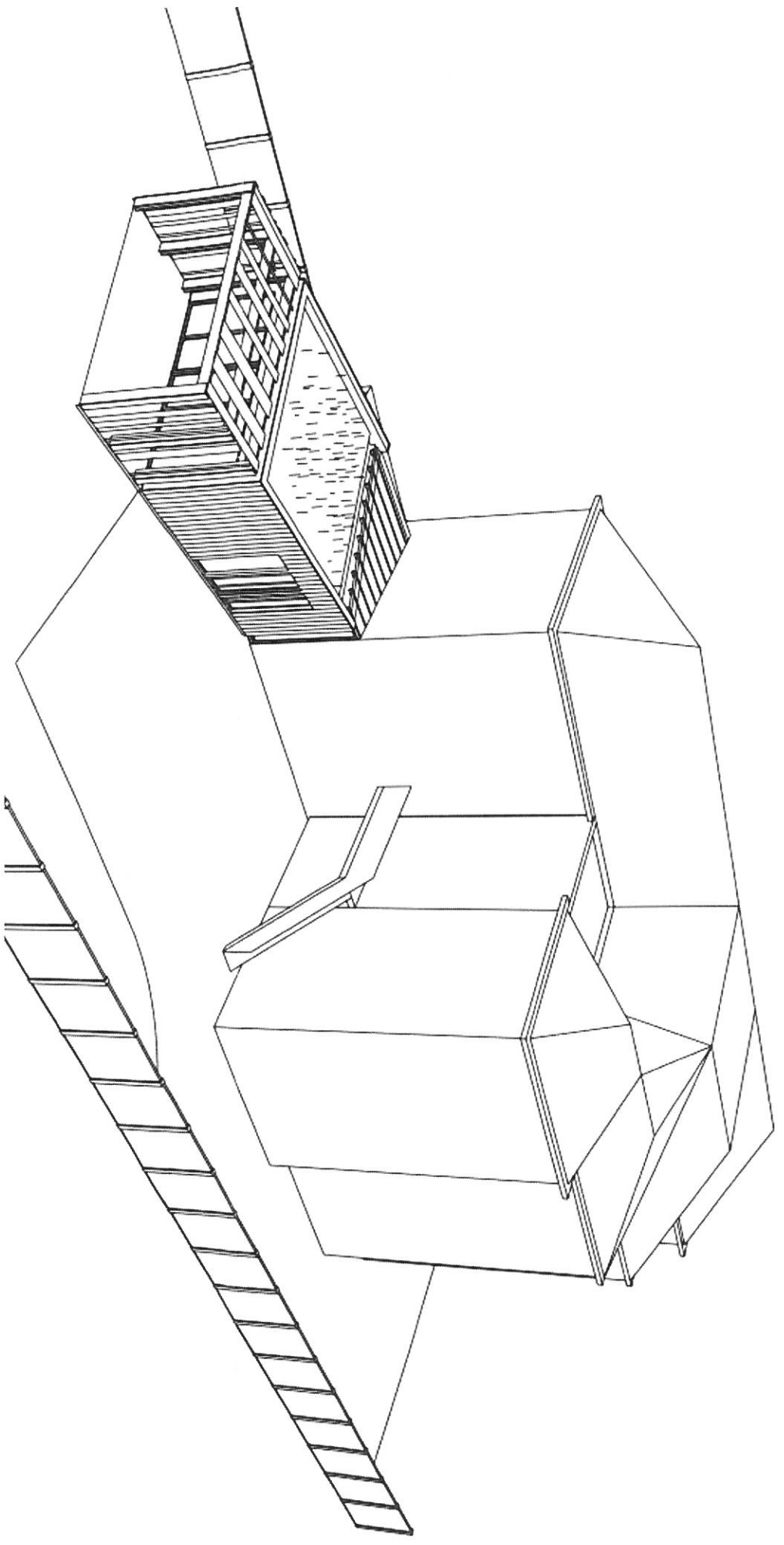
Par le Collège :
La secrétaire communale,
(s) Betty MOENS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) Alain MUGABO

AXONOMETRIE 01



AXONOMETRIE 02



ARQEH

Environnement
Humain
Architecture

58-62 rue des Tanneurs
1000 Bruxelles

T +32 (0)2 213 86 65
Info@arqeh.be
www.arqeh.be

BE 0819 478 863
RPM Bruxelles
Iban BE30 7340 2862 4911

ARQeh architecture SC SCRL
Matricule Ordre des Architectes
2500185